



#### Contact

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Direction du Développement et du Financement  
Service de l'Économie Circulaire et de Proximité - Tél. : 04 91 57 55 15

En savoir plus sur les aides aux entreprises :  
[entreprises.maregionsud.fr](http://entreprises.maregionsud.fr)

*La Région , 1<sup>er</sup> partenaire des entreprises*

**RÉGION SUD**  
NATURELLEMENT INNOVANTE



**ENTREPRENDRE**

AUTREMENT  
EN RÉGION SUD

ACCÉLÉRER LA  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
DE VOTRE ENTREPRISE  
AVEC **CEDRE**,  
LE CONTRAT POUR L'EMPLOI  
ET LE DÉVELOPPEMENT  
RESPONSABLE DES ENTREPRISES  
(2019-2021)



# ENTREPRENDRE AUTREMENT EN RÉGION SUD

CEDRE soutient les entreprises en développement qui s'engagent dans la transition écologique et la responsabilité sociale et environnementale (RSE). Il s'inscrit dans le cadre d'un dispositif partenarial pour le déploiement de la RSE sur le territoire régional, nommé « Parcours Performant et Responsable »\*.

\* Le partenariat : Région SUD – État et ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie – CCIR : Chambre de commerce et d'industrie régionale – CMAR : Chambre régionale des métiers et de l'artisanat.

## QUELS OBJECTIFS ?

Le Contrat pour l'Emploi et le développement Responsable des Entreprises vise à :

- soutenir la **création d'emplois** de qualité ;
- favoriser la **structuration des entreprises** en croissance au travers de la **Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)** ;
- **accélérer leur transition écologique** ;
- encourager la **dynamique de coopérations inter-entreprises** ;
- favoriser la **valorisation et les échanges de bonnes pratiques** en matière d'économie circulaire et de RSE.

## QUELLES ENTREPRISES ÉLIGIBLES ?

- Vous avez **moins de 250 salariés** et vos établissements principaux sont situés en Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Vous avez un **projet de développement économique clair, créateur d'emplois en CDI** ;
- Vous souhaitez vous engager dans la transition écologique et la RSE dans un **parcours de trois ans**.

## QUELLE AIDE DE LA RÉGION ?

- **Un accompagnement de 3 mois pour vous aider à élaborer un plan d'actions ambitieux** sur les champs de la transition écologique, de la RSE et du développement économique ;

- Une subvention forfaitaire de 15 000 €, 30 000 € ou 45 000 €\*\*, conditionnée à :
  - la **création nette de 2 postes minimum** (CDI rémunérés à 120 % du SMIC minimum et représentant 80 % Équivalent Temps Plein minimum) ;
  - la **mise en œuvre d'au moins trois actions** du plan d'actions RSE et transition écologique inscrivant l'entreprise dans une **démarche d'évaluation et de labellisation**.
- **Un suivi individuel et un accompagnement collectif pendant les trois ans du parcours**, afin de rompre l'isolement de l'entrepreneur, en créant une véritable communauté « CEDRE » et une dynamique de parrainage.

\*\* soumise au régime des aides de minimis.

## COMMENT CANDIDATER ?

1. Sur le site [monentreprisesresponsable.net](http://monentreprisesresponsable.net), réalisez votre **autodiagnostic « RSE »**.  
Puis demandez la visite d'un référent RSE, partenaire de la Région, afin d'entrer dans le « Parcours Performant et Responsable en Provence-Alpes-Côte d'Azur ».
2. À l'adresse mail [cedre@maregionsud.fr](mailto:cedre@maregionsud.fr), déposez votre dossier de candidature CEDRE, **au plus tard le 31 janvier 2019 à minuit**.

## LES TROIS ÉTAPES DE VOTRE ENGAGEMENT

1. Je candidate
2. J'élabore mon plan d'actions, de mars à juin 2019
3. Je signe une convention de trois ans avec la Région Sud pour la période novembre 2019-novembre 2022.